



CANADA

Débats du Sénat

2^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE • VOLUME 146 • NUMÉRO 65

LE CODE CRIMINEL

Projet de loi modificatif—Deuxième lecture
du projet de loi C-26

Discours de

l'honorable Larry W. Campbell

Le jeudi 29 octobre 2009

LE SÉNAT

Le jeudi 29 octobre 2009

LE CODE CRIMINEL

PROJET DE LOI MODIFICATIF—DEUXIÈME LECTURE

L'ordre du jour appelle :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Wallace, appuyée par l'honorable sénateur Johnson, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-26, Loi modifiant le Code criminel (vol d'automobile et trafic de biens criminellement obtenus).

L'honorable Larry W. Campbell : Honorables sénateurs, je serai le premier orateur à prendre la parole après une période des questions fort animée au sujet du projet de loi C-26, Loi modifiant le Code criminel (vol d'automobile et trafic de biens criminellement obtenus). Tous les sénateurs savent déjà que ce projet de loi porte sur le trafic, l'importation et l'exportation de biens criminellement obtenus, mais que son objet principal est la lutte contre le vol d'automobile.

Les motivations du vol d'automobile varient grandement d'une région à l'autre au Canada. Dans l'Ouest, un très grand nombre d'automobiles sont volées, mais beaucoup sont également récupérées. Cette situation s'explique généralement par le fait que les voleurs sont soit des adolescents qui volent une automobile pour faire une virée ou des toxicomanes qui utilisent les véhicules pour se déplacer avant de les abandonner.

Au Québec et en Ontario, le nombre de vols d'automobile est moins élevé, et le taux de récupération est également beaucoup moins élevé. Le problème, dans ces provinces, c'est que le crime organisé se charge des opérations de cannibalisation, qui consiste à démonter les automobiles, et de revendre en pièces détachées. Ces provinces ont également un important problème de « renaissance des véhicules », une opération pendant laquelle les plaquettes d'identification sont remplacées de façon que le véhicule puisse être vendu. Les véhicules volés sont également exportés à l'étranger.

Le projet de loi érige en infraction le « vol de véhicule à moteur » et le fait de modifier, ou d'enlever le numéro d'identification d'un tel véhicule, le trafic de biens obtenus criminellement ou leur produit et la possession de tels biens ou produits aux fins de trafic.

Ces infractions sont particulièrement importantes dans la lutte contre le vol d'automobile lié au crime organisé. Les organisations criminelles ont grandement profité du vol de véhicules au Canada. Le projet de loi va faciliter la tâche des organismes responsables de l'application de la loi qui luttent contre cette activité. On estime qu'au Canada, environ un vol d'automobile sur cinq est le fait du crime organisé et que ces véhicules sont cannibalisés, réassemblés et exportés à l'étranger.

Honorables sénateurs, nous savons tous que le vol d'automobile est un grave problème au Canada. Le vol de véhicules à moteur coûterait plus de 1,2 milliard de dollars au contribuable canadien. En outre, les dangers connexes menacent la sécurité des Canadiens. En tant qu'ancien coroner en chef, je sais qu'en moyenne 40 personnes meurent chaque année dans ce pays de causes reliées au vol d'automobile.

Il n'en reste pas moins que le vol d'automobile a considérablement diminué au cours des dernières années. Cette diminution s'explique par les modifications apportées aux lois, plus particulièrement aux

lois fédérales, rendant obligatoires les systèmes d'immobilisation. Il est entendu que ce projet de loi n'empêchera pas que ma Chevrolet 1955 de 750 kg se fasse voler, mais il est peu probable que les voleurs s'intéressent à tout véhicule fabriqué après 2007.

Cette diminution du nombre de vols de voitures s'explique également par le travail acharné des services de police du Canada et leur dévouement. Nos organismes responsables de l'application de la loi ont réussi à se transformer et à s'adapter à l'évolution des activités criminelles.

En Colombie-Britannique, nous avons ce qu'on appelle la « voiture-appât ». C'est un outil très utile pour appliquer la loi. Cette voiture-appât est garée dans un stationnement et équipée d'un système d'immobilisation commandé à distance et, aussi surprenant que cela puisse être, d'une caméra vidéo qui filme le conducteur. Lorsque la voiture se fait voler, la police la prend en chasse et va cueillir le voleur. Certaines vidéos sont spectaculaires. Dans l'un des cas, une personne assise dans la voiture était droguée à la méthamphétamine. Elle avait une arme de poing et se demandait si sa vie valait encore la peine d'être vécue.

• (1450)

J'appuie ce projet de loi. Je crois que c'est une autre bonne mesure pour continuer à lutter contre le vol d'automobile.

Des voix : Bravo!

Le sénateur Campbell : La Chambre des communes l'a appuyé.

Le sénateur Tkachuk : Cela ne vous a pas arrêté dans le passé.

Le sénateur Campbell : Il y a néanmoins certaines questions que je soulèverai au comité, lorsque nous étudierons ce projet de loi.

Certaines des statistiques citées dans l'étude et dans le débat sur cette mesure législative ne sont pas aussi récentes qu'elles pourraient et devraient l'être. Nous ne pouvons pas nous attendre à ce que notre système de justice contre efficacement des choses comme le vol de voitures, si notre loi se fonde sur de vieilles données. C'est un aspect que j'aimerais aborder au comité.

J'aimerais aussi aborder, au comité, quelques éléments concrets justifiant l'application de peines minimales pour une troisième infraction. C'est une chose sur laquelle le comité s'est penché dans le cas des projets de loi C-26 et C-15 et je soupçonne qu'il en sera question à mesure que nous débattons les autres motions du gouvernement.

J'ai bien hâte d'entendre les témoins experts sur le sujet le moment venu.

Son Honneur la Présidente intérimaire : Le Sénat est-il prêt à se prononcer?

Des voix : Le vote!

Son Honneur la Présidente intérimaire : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la deuxième fois.)